

**DEPARTEMENT DU PAS DE CALAIS**  
**MAIRIE**  
**616, rue Principale**  
**62120 CAMPAGNE LEZ WARDRECQUES**

*COMPTE RENDU DE LA  
REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 MARS 2026*

L'an deux mille vingt-six et le 21 mars, le Conseil Municipal de la commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans un lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Benoit AGEORGES, Maire.

**Présents** : Mmes et M. AGEORGES Benoit, LANVIN Emmanuel, RETAUX Annabelle, CLEENEWERCK Marie, REGOST Claude, DELABY Roland, BOIN Mélissa, NAWROCKI Benjamin, MERLIER Christophe, CRESSON Karine, GOEUSSE Camille, LEGRAND Cédric, HERENGUEL Gauthier, DELOBEL Delphine, TOULOTTE Sophie à partir de 18h37

**Absents excusés** :

**Secrétaire de séance** : Mme BOIN Mélissa

**INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

La séance a été ouverte sous la présidence de Monsieur AGEORGES Benoit, Maire selon l'article L.2122-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, qui a déclaré les membres du Conseil Municipal dont les noms figurent ci-dessus, installés dans leurs fonctions.

**ELECTION DU MAIRE**

Conformément à l'article L.2122-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, c'est à Monsieur DELABY Roland, doyen de l'assemblée de présider la séance au cours de laquelle il est procédé à l'élection du Maire. Deux assesseurs sont nommés : Monsieur LANVIN Emmanuel et Mme CLEENEWERCK Marie.

Monsieur AGEORGES Benoit a été élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 13 voix pour – contre 2 bulletins pour Monsieur HERENGUEL Gauthier.

Il a été immédiatement installé dans ses fonctions. Et a pris la présidence de l'assemblée en sa qualité de nouveau maire.

**NOMBRES D'ADJOINT**

Le conseil municipal fixe à 3 le nombre d'adjoints.

**ELECTION DES ADJOINTS**

La liste RETAUX Annabelle, DELABY Roland, CLEENEWERCK Marie, a été élu au 1<sup>er</sup> tour de scrutin avec 13 voix pour – contre 2 bulletins nuls ou assimilés.

- Mme RETAUX Annabelle, 1<sup>ère</sup> adjoint au Maire
- M. DELABY Roland, 2<sup>ème</sup> adjoint au Maire
- Mme CLEENEWERCK Marie, 3<sup>ème</sup> adjoint au Maire

Les intéressés ont déclaré accepter d'exercer ces fonctions.

**CHARTE DE L'ELU LOCAL**

M. le Maire a lu la charte, et chaque conseiller a reçu un exemplaire de la charte de l'élu local.

**INDEMINITES :**

Le conseil municipal doit fixer le taux des indemnités du maire et des adjoints. Ce calcul se fait sur la valeur de l'indice brut 1027. La population à prendre en compte pour les indemnisations est la population totale pour toute la mandature 2026-2032, soit pour notre commune population de 1 000 à 3 499.

Les taux votés par le conseil municipal sont à l'unanimité :

- 46 % de l'indice 1027
- 15.2 % de l'indice 1027
- Ces taux sont applicables à compter du 21 Mars 2026 (date d'installation des élus).

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h06.

La secrétaire de séance,

Le Maire,

Mélissa BOIN

Benoit AGEORGES